

# Régie agricole ou installation d'un maraîcher bio ?



Maëla Peden, Conseillère maraîchage  
Lise Spencer, coordinatrice pôle territoires  
et promotion de la bio

[www.agrobio-bretagne.org](http://www.agrobio-bretagne.org)





# Le GAB 56 c'est :

- L'expert de la Bio
- Le spécialiste du changement de pratiques de production et de consommation
- Un acteur historique : 1986
- Un acteur de terrain : adhérents producteurs, transformateurs, distributeurs

## Cette année en chiffres :

### Pour la production :

- 99 porteurs.ses de projets accompagné.e.s
- 60 producteurs.trices accompagné.e.s
- 33 journées de formation

### Pour la commercialisation :

- 34 Transfo/distri accompagné.e.s
- 51 producteurs.trices accompagné.e.s



• GAB 56 •

Les Agriculteurs BIO du Morbihan

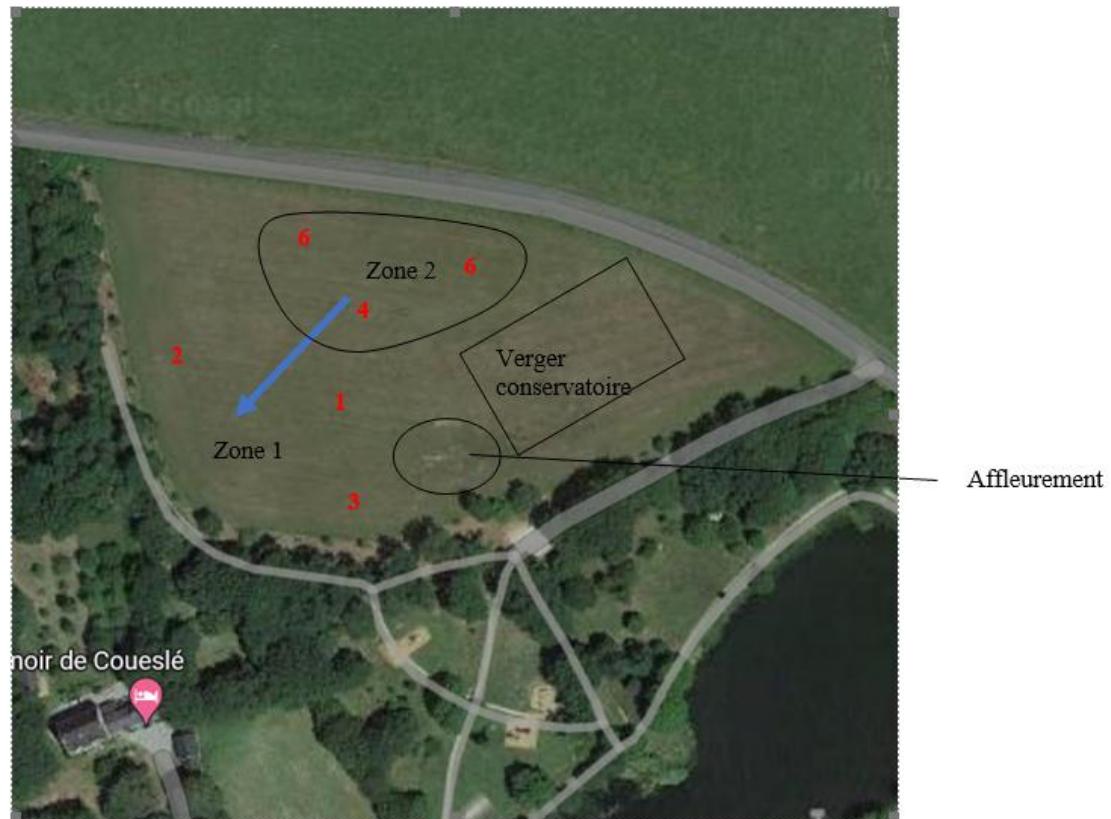
# Le foncier

- Terrain non homogène

Zone 1: profondeur correcte : 50 cm au changement d'horizon, roche mère plus profonde

Zone 2 : roche mère à 25-30 cm

Affleurements



# Le foncier

Des caractéristiques agronomiques classiques pour une vieille prairie sur roche granitique :

- Sol acide
- Accumulation de matière organique
- Tassemment à 15cm
- Un sol dont la structure est fortement liée à l'activité biologique
- Une petite capacité de fixation d'éléments



• GAB 56 •

Les Agriculteurs BIO du Morbihan

# Le foncier

Des solutions agronomiques connues:

- décompactage et travail de sol
- Apport de matière organique fraîche ou faiblement compostée de façon fractionnée
- Chaulage

⇒ Des caractéristiques agronomiques compatibles avec du maraîchage



# Le foncier

- Contrainte du foncier : la surface cultivable



- Point de vigilance : risque de contamination pesticide des sols

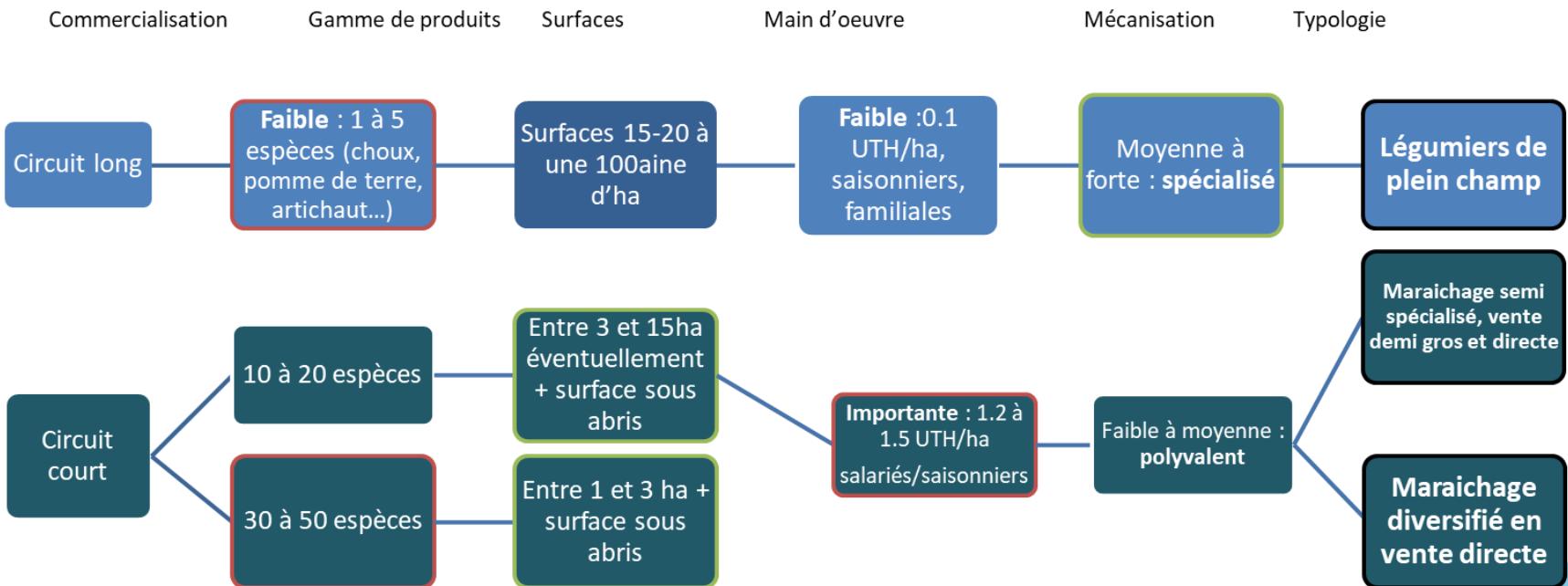
# Le foncier

- Terrain irrigable
  - Accès à l'eau: point crucial d'une installation maraîchère
  - Contacter la DDTM
- Possibilité d'y installer un tunnel
  - Sans tunnel: pas de légumes primeurs, pas de légumes d'été et peu de gamme en hiver

# Le foncier

- Contraintes réglementaires variées
  - S'assurer que l'activité maraîchère est compatible avec les différentes contraintes réglementaires applicables (PLU, réglementations environnementales éventuelles)
- Possibilité d'avoir des bâtiments sur terrain ou à proximité
  - Stockage matériel, légumes, transformation éventuellement
- Raccordement eau potable et électricité

# Dimensionnement d'un projet maraîcher



# Dimensionnement d'un projet maraîcher

- **Indicateurs technico-économiques :**
  - **CA** : 35 000 €/UTH ; **EBE/UTH** = 55% du CA
  - **CA/heure travaillée** : 20 à 30€ , 2400 heures /an/UTH en moyenne, 40 à 80h /semaine
  - **Investissement** de départ : 40 à 250 K€,
  - **Irrigation** : 1500 à 3500 m<sup>3</sup>/ha cultivé en légumes /an idéalement, variable en fonction de la pluviométrie du lieu (investissement à prévoir)



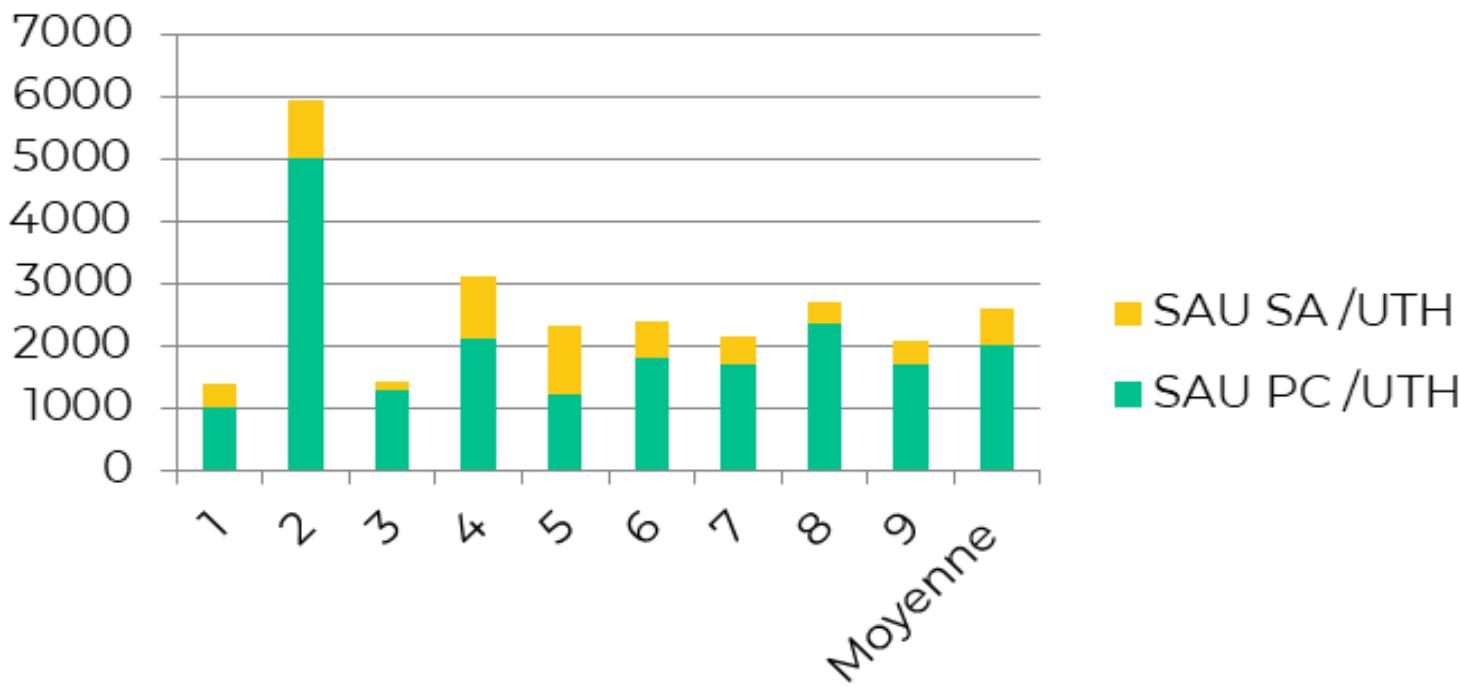
# Dimensionnement d'un projet maraîcher

- Le cas des microfermes maraîchères
  - Définition de Kevin Morel chercheur à l'INRA : moins de 1,5ha cultivé par actif à temps plein
  - Cas des fermes du groupe suivi par le GAB
    - Surface totale entre 1,5 et 4ha (10 à 30% cultivé en légumes)
    - Des fermes jeunes amenées à se développer



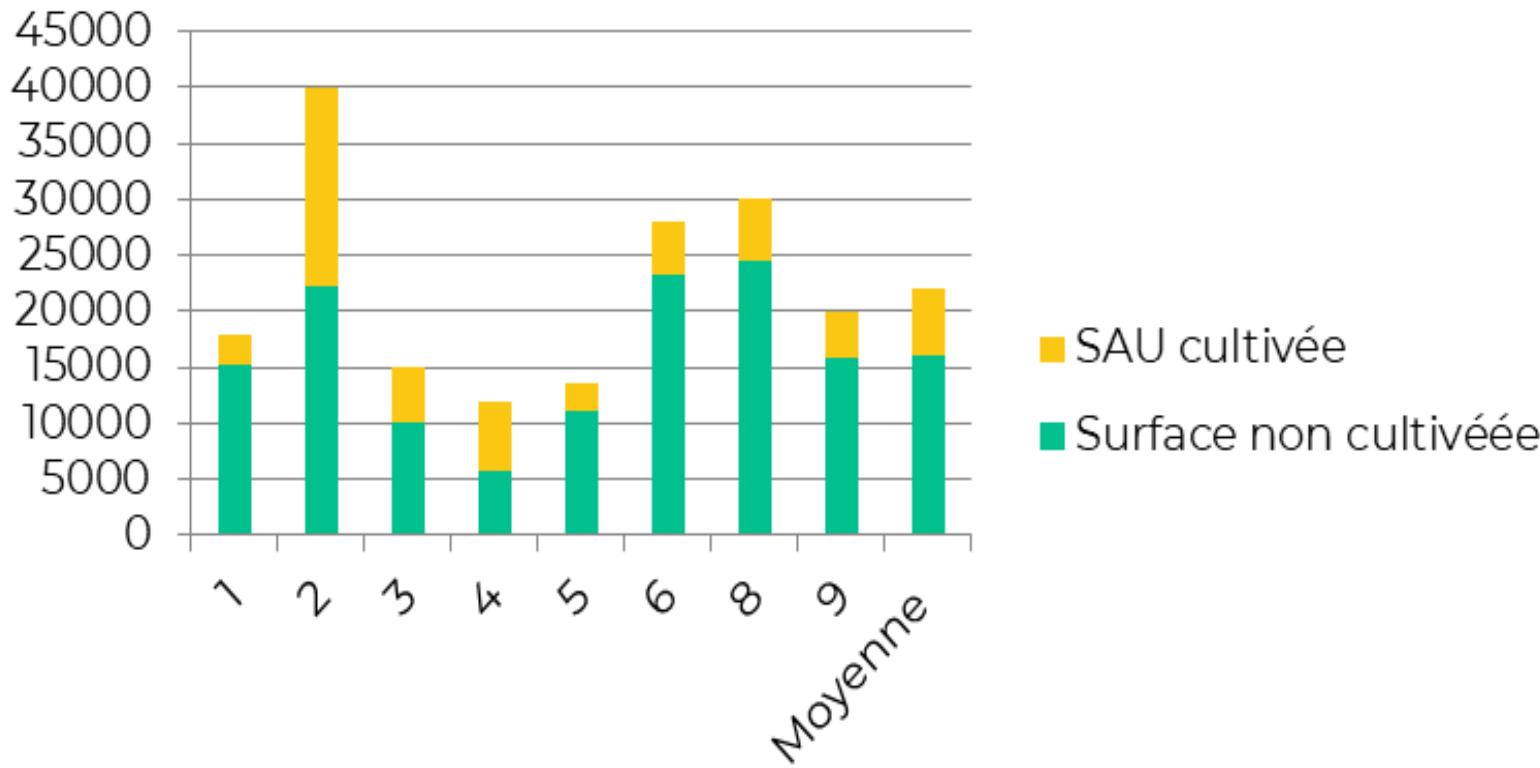
# Dimensionnement d'un projet maraîcher

## Surface exploitée en légumes / exploitant



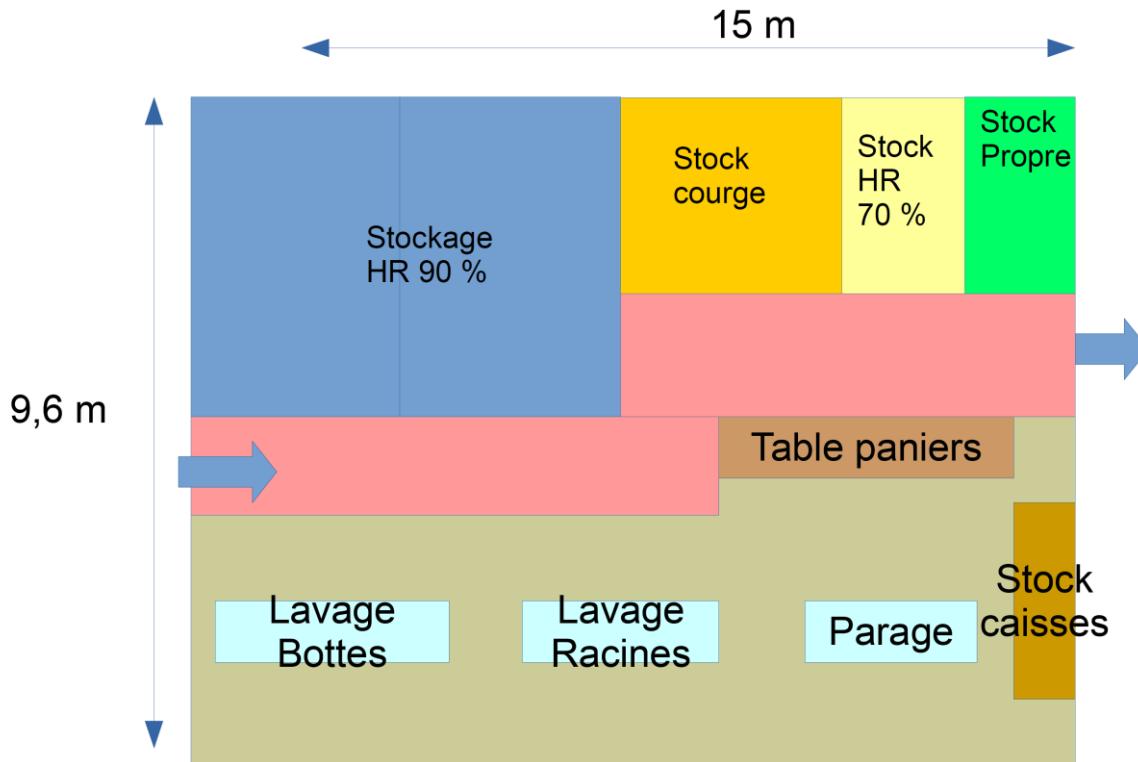
# Dimensionnement d'un projet maraîcher

## Surface non cultivée et SAU



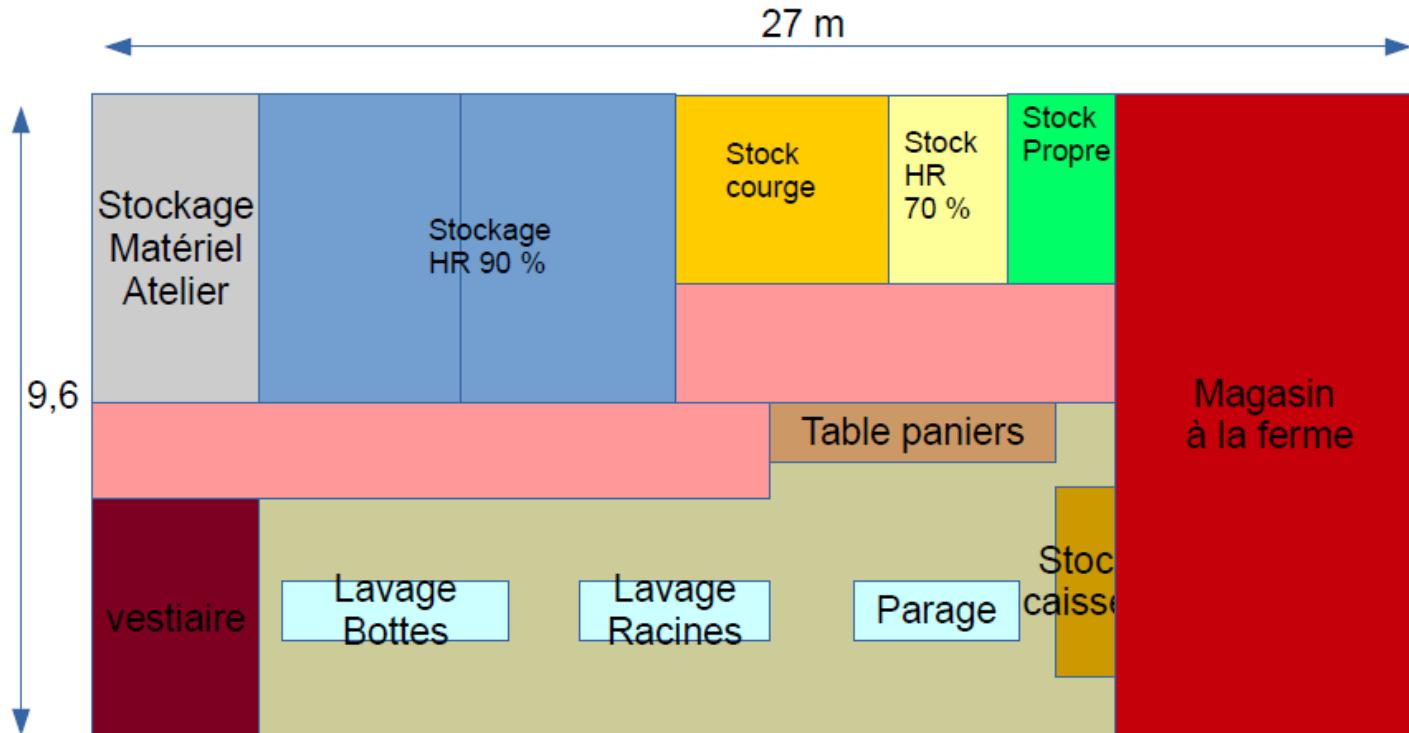
# Dimensionnement théorique d'un bâtiment maraîcher

exploitation maraîchère avec 5 000m<sup>2</sup> de cultures.



# Dimensionnement théorique d'un bâtiment maraîcher

exploitation maraîchère avec 5 000m<sup>2</sup> de cultures.



# Cas particulier d'une régie

- Surface: à affiner en fonction des besoins en légumes
  - Pour info ville de Vannes : 7 000m<sup>2</sup> de terres cultivées dont 900m<sup>2</sup> sous serre : une production de 4,7 tonnes valorisée à 20 000€ environ.
- Investissements : à affiner en fonction de la gamme produite et des possibilités de mutualisation avec le service espace verts
  - Matériel de production + infrastructures: serres, forage, bâtiment...

Potentiellement mutualisables avec un atelier maraîchage	Difficilement mutualisables
<ul style="list-style-type: none"><li>• Rotalabour : 1.50m de large, rotalabour semi-professionnel</li><li>• Motobineuse : 80cm de large</li><li>• Deux houes maraîchères</li><li>• Gyrobroyeurs : sur microtracteur et sur tracteur 100 CV</li><li>• Epareuse</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tracteur 100CV avec chargeur</li><li>• Microtracteur 30CV très sollicité par le service espace vert</li></ul>

## Locaux et infrastructures du service espaces verts :

- Serres froides : pour forçage des plantes en pot, stockage jardinage...
- Local rue des jonquilles à côté du complexe sportif



• GAB 56 •

Les Agriculteurs BIO du Morbihan

# Cas particulier d'une régie

- Gestion de la main d'oeuvre
  - Possibilité d'appui par le service espaces verts ?
  - Pic service espaces verts de mars à juin, même pic que le maraîchage
  - Question d'éventuels congés d'été
  - Acquisition des compétences : formation, embauche spécifique ?
- Gestion de la production d'été
  - Autres débouchés? Ehpad... ?
  - Vannes : épicerie solidaire puis cuisine centrale



# Cas particulier d'une régie

- Equilibre économique / productivité :
  - Equilibre économique difficilement / pas atteignable
  - Intérêts autres :
    - Les retombées médiatiques pour la commune
    - les aspects pédagogiques (ateliers dans les écoles, visites de la régie maraîchère par les enfants, éducation au goût, valorisation du travail des cuisiniers



• GAB 56 •

Les Agriculteurs BIO du Morbihan

# Discussion installation

Avantages	Inconvénients
Pas de gestion de personnel	Moins de proximité producteur / cuisinier
Moins d'investissements matériels (dépend du choix fait vente, location...)	Producteur décisionnaire peu changer de débouché et inversement si changement de municipalité le maraîcher peut perdre le débouché
Gain énergie et temps	Débouché rémunérateur pour le producteur ? il ne doit pas être le seul débouché mais peut être un débouché sur des production spécifiques.
Dynamise le tissu économique	Importance d'un <b>contrat sur prix et volume</b> entre cantine et maraîcher et <b>d'une planification</b> .
Facilite les installations	Crainte de tensions avec les maraîchers en place: possible mais ils n'ont pas réagi à la proposition de concertation
	Surface trop juste pour une installation viable, PLU bloquant

# Discussion régie

Avantages	Inconvénients
Surface cohérente pour une possible régie	Peut interroger de porteurs de projets qui voudraient s'installer sur le territoire
Sécurisation de l'offre et choix des produits	Dimensionnement de la régie variable: jardin ou ferme ?
Permet de pallier à un manque d'appro bio locale	Compétences à acquérir (embauche, formations...), investissements à prévoir
Accélérer le regroupement des achats sur la commune	Contrainte d'une présence tout l'été
Preuve par l'exemple: affichage d'une position publique	Débouché à trouver pour productions estivales
Possibilité d'ateliers pédagogiques	Pas viable sur petits volumes => valorisation autre du site (pédagogique, intérêt politique...)
Statut de chef de culture pour quelqu'un qui voudrait faire du maraîchage diversifié	Systèmes tributaires des mandats (décisions politiques)
Mutualisation d'une partie du matériel, des locaux avec d'autres services de la commune	